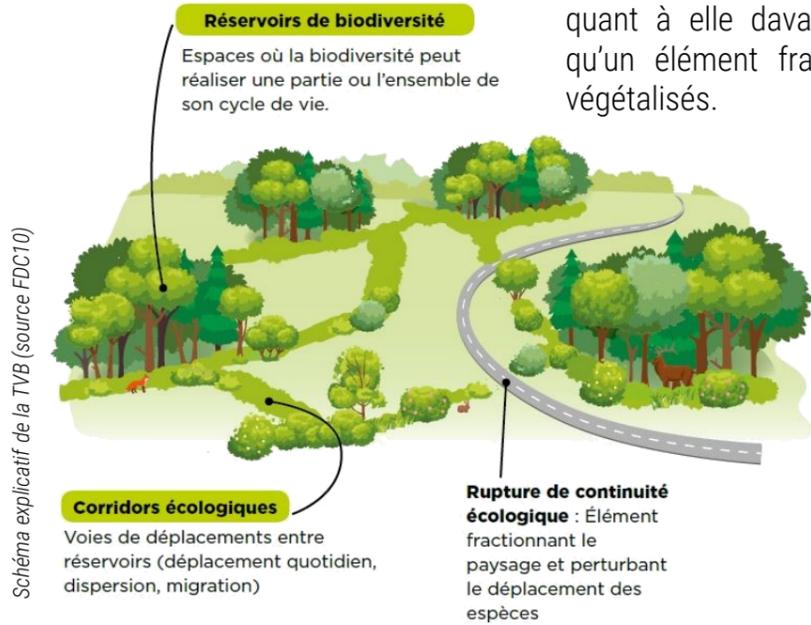


ZOOM SUR LES OBSTACLES

Les routes fréquentées font partie des principaux obstacles au déplacement des espèces. Dans la CC du Barséquanais en Champagne, les voies routières les plus importantes sont l'autoroute A5 et les routes départementales D671 et D443, sur lesquelles quelques points de collisions ont été référencés. La voie ferrée de Troyes à Mussy-sur-Seine se révèle quant à elle davantage un support de continuité qu'un élément fragmentant, grâce à ses abords végétalisés.



Ce territoire est aussi concerné par la présence d'éoliennes dans les communes de Vitry-le-Croisé, Eguilly-sous-Bois, Bertignolles, Chervey, Buxières-sur-Arce, Magnant, Fralignes et Bourguignons, facteur potentiel de perturbation pour le déplacement des oiseaux et des chiroptères.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Pour aller plus loin dans la compréhension de la TVB et accompagner les collectivités dans l'intégration de celle-ci dans leurs démarches de planification et d'aménagement, la **fiche-outil #5 du SCoT** « Haies, jardins, vergers... la trame verte et bleue à nos portes ! » est disponible sur le site du syndicat.



Les fiches TVB

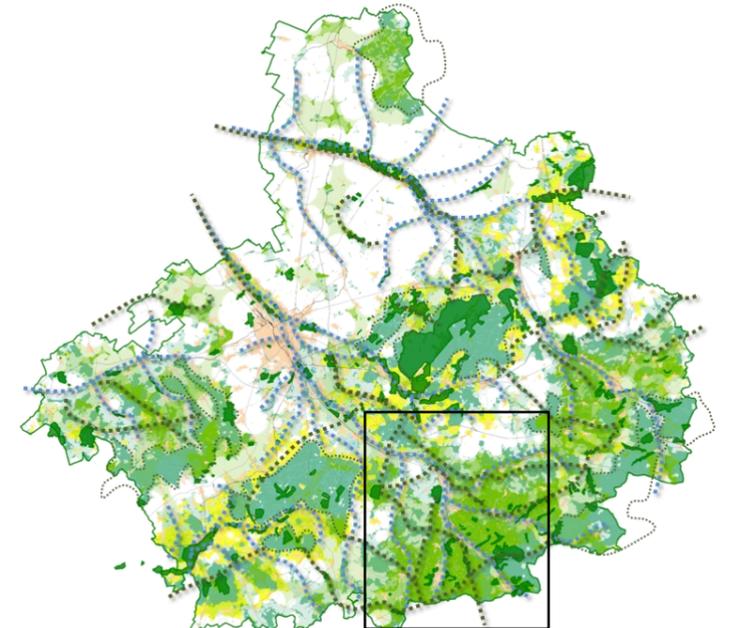
DU SCOT DES TERRITOIRES DE L'AUBE



LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR MON TERRITOIRE Barséquanais en Champagne

Le SCoT des Territoires de l'Aube décline un ensemble d'orientations en faveur de la (re)connaissance, de la préservation et de la fonctionnalité de la **Trame Verte et Bleue** (TVB).

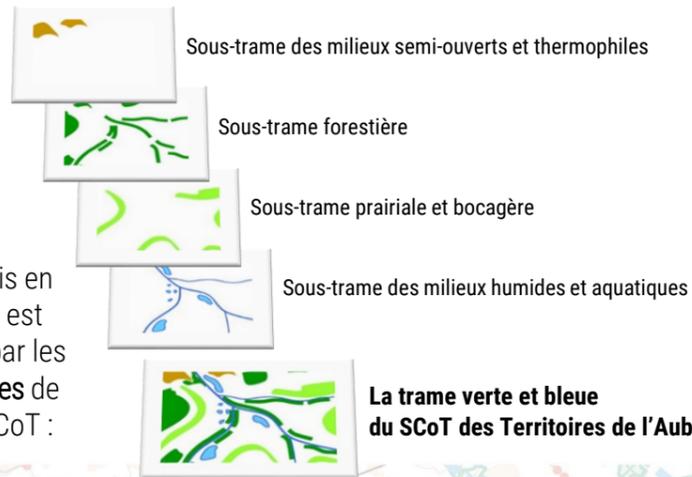
Cette fiche décline, à l'échelle de chaque intercommunalité composant le périmètre du SCoT, la cartographie de la TVB. Elle permet ainsi de mieux identifier les **réservoirs de biodiversité** et les **corridors** qui constituent les principales **continuités écologiques** du territoire.



Sur l'ensemble
du territoire,
37 réservoirs
de biodiversité
sont référencés
et définis en tant que
ZNIEFF¹ de type I :

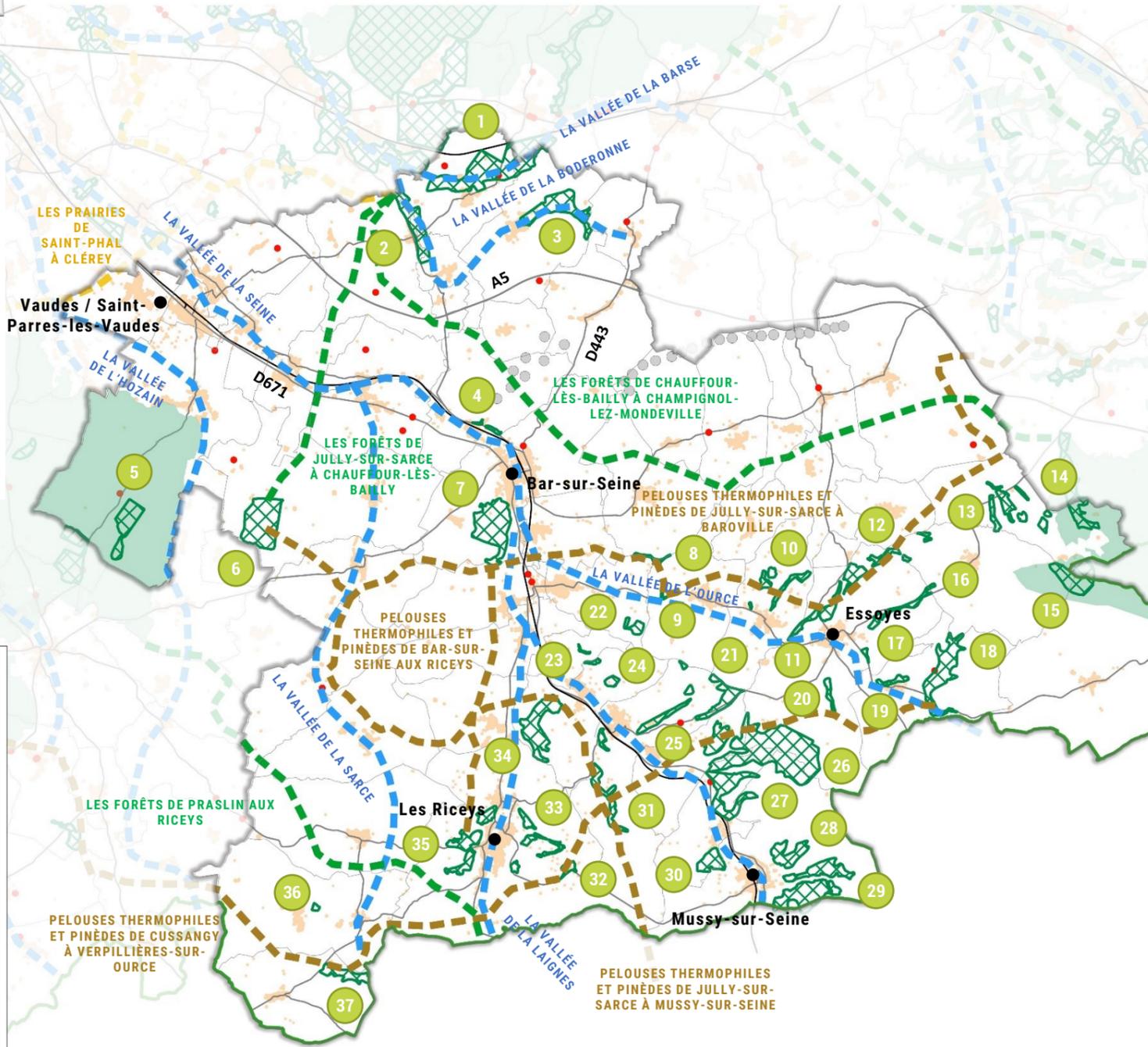
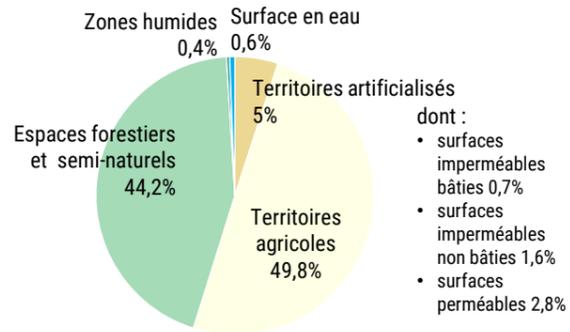
¹ Zone naturelle d'intérêt
écologique, faunistique
et floristique

La CC du
Barséquanais en
Champagne est
concernée par les
4 sous-trames de
la TVB du SCoT :



OCCUPATION DU SOL

Données 2019 GéoGrandEst – Barséquanais en Champagne



- 1 Prairies et bois de la vallée de la Barse de La Villeneuve-au-Chêne à Briel-sur-Barse
- 2 Prairies des vallées de la Barse et de la Boderonne entre Courteranges et Marolles-lès-Bailly
- 3 Vallée de la Boderonne au nord-est de Villy-en-Trodes
- 4 Pelouses du Calvaire et du Regard à Bourguignons
- 5 Etang du Haut Tuileau dans la forêt domaniale de Rumilly dont une partie classée réserve biologique intégrale (RBI)
- 6 Lande boisée de la plaine de Faulx, étang de la Motte et bois de la Croix verte au nord-est de Vougrey
- 7 Bois du Chêne et de la Garenne à Bar-sur-Seine
- 8 Pelouses de la Cheminée et de Sur Fiole à Ville-sur-Arce
- 9 Pelouses et pinèdes au lieu-dit « Les Religieuses » à l'ouest de Landreville
- 10 Pelouses de la Côte aux Biques, aux Biques, des Ensinges et de Commelle Jean Maitre à Loches-sur-Ource
- 11 Pelouses de la côte Digne et de la côte Mallet à Essoyes
- 12 Pelouses de Fontette
- 13 Pelouses et bois clairs de Saint-Usage
- 14 Vallons à nivéoles dans la forêt de Clairvaux au sud-ouest de Champignol-lez-Mondeville
- 15 Site à chauves-souris au sud du hameau des Fosses dans la forêt de Clairvaux
- 16 Pelouses des Fenêtres et des Rotures à Essoyes
- 17 Pelouses et marais du Val Bigard et du bois de la Pissoire à Essoyes
- 18 Val des Fonts, Val Gratry et coteaux de l'Ource à Verpillières-sur-Ource
- 19 Pelouses de la côte aux Biques à Verpillières-sur-Ource
- 20 Combe du val des Seux dans la forêt domaniale d'Essoyes
- 21 Pelouses du Replat de la Haie, des Plains, de Dalivard et de Cosvigne à Gyé-sur-Seine
- 22 Pinèdes et pelouses de l'Essart, de Nervau et des Longues Raies à Celles-sur-Ource
- 23 Pelouses et pinèdes de la côte de la Plaine à Buxeuil et Neuville-sur-Seine
- 24 Pelouse de Notre-Dame des Vignes à Neuville-sur-Seine
- 25 Pelouses de Chedoux à Courteron
- 26 Bois de la Fortelle, de Charme Ronde et de la Combe aux Loups à l'est de Mussy-sur-Seine
- 27 Bois de Val Persin et de Val Ricon à Plaines-Saint-Langes
- 28 Bois et pelouses de la Grosse Tête et bois d'Arvaux à Mussy-sur-Seine
- 29 Pinèdes et pelouses d'au dessus de la vallée des Hâtes à Mussy-sur-Seine
- 30 Pinèdes et pelouses de la voie Bernard, du val Pouillouse et de Bouchot à Plaines-Saint-Lange
- 31 Vallon des Vaux et côtes d'Eray à Gyé-sur-Seine
- 32 Pelouses et pinèdes de Champon, Chanzeux et Pouleret aux Riceys
- 33 Pelouses du Devois et de Saint-Claude aux Riceys
- 34 Le bois de Thouan à Neuville-sur-Seine
- 35 Pelouses et pinèdes de Paulin, Frollet et Champ Gillant aux Riceys
- 36 Prairies et bois de la Sarce à l'est de Bragelogne
- 37 Bois, prairies et anciennes carrières du val des Fosses et de la Valotte au nord-est de Channes

SYNDICAT DÉPART

Communes

Corridors écologiques

- Sous-trame forestière
- Sous-trame prairiale et bocagère
- Sous-trame des milieux semi-ouverts et thermophiles
- Sous-trame des milieux humides et aquatiques

Réservoirs de biodiversité

- Cœurs de nature des réservoirs de biodiversité
- Ensembles formant les réservoirs de biodiversité

Obstacles

- Tâche urbaine (tampon 50 mètres)
- Routes
- Voies ferrées
- Eoliennes fonctionnelles
- Collisions avec la faune (FDC10)